

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Règlement de répartition des affaires du tribunal du travail de Gand

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le règlement de répartition des affaires du tribunal du travail de Gand.

Le projet d'arrêté royal ajoute une disposition dans les articles 2 et 3 de l'arrêté royal du 25 juillet 2024 fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal du travail de Gand et modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de l'entreprise et des tribunaux de police.

Il s'agit d'une correction qui permet d'ajouter les procédures d'assistance judiciaire visées à l'article 673 du Code judiciaire à l'énumération des matières traitées exclusivement par les divisions de Gand, Termonde, Bruges et Courtrai.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be